OEA/Ser.W

CIDI/OD-123/22 rev.1

 26 avril 2022

 Original: espagnol

ORDRE DU JOUR

Date : mardi 26 avril 2022

Heure : 10 h 00 – 13 h 00

Lieu : Salle des Amériques

1. Examen et approbation du projet d’ordre du jour (CIDI/OD-123/22)

- Document de réflexion : CIDI/INF.497/22 rev. 1 : [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=497&lang=e) | [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=497&lang=s) | [Français](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=497&lang=f) | [Português](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=497&lang=p)

1. Vers la construction d'un nouveau pacte éducatif continental dans des contextes de changement : la reprise et la restauration de l’éducation post-pandémie
	* + - * Interventions des autorités nationales en matière d’éducation
* Mme Claudia Ruiz Casasola de Estrada, Ministre de l'éducation du Guatemala
* Honorable Curtis King, Ministre de l'éducation, Saint-Vincent-et-les-Grenadines
	+ - * + Animatrice du panel : Mme Kim Osborne, Secrétaire exécutive au développement intégré

Panélistes

* Biographies des panélistes : document CIDI/INF. 434/21 : [Textuel](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=434&lang=t)
* Mme Andrea García, Secrétaire à la coopération éducative et aux actions prioritaires, Ministère de l'éducation de l'Argentine
* Mme Cinthya Game, Vice-ministre de l'éducation, Ministère de l'éducation, Équateur
* Mme Fiona Philip-Mayer, Directrice de l'éducation, Ministère de l'éducation de Sainte-Lucie
* Mme Silvia Martínez, Chef du Bureau général de la coopération et des affaires internationales, Ministère de l’éducation du Pérou
1. Approbation du projet de plan de travail du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) pour 2022

- Document CIDI/doc.344/22 : [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=344&lang=e) | [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=344&lang=s) | [Français](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=344&lang=f) | [Português](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=344&lang=p)

1. Réunion ministérielle interaméricaine du CIDI

Développement social : Cinquième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social

* Avant-projet d'ordre du jour annoté - document CIDI/doc.345/22 : [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=345&lang=e) | [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=345&lang=s) | [Français](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=345&lang=f) | [Português](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=345&lang=p)
* Avant-projet d'ordre du jour - document CIDI/doc.346/22 : [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=346&lang=e) | [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=346&lang=s) | [Français](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=346&lang=f) | [Português](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=346&lang=p)
* Liste provisoire des observateurs et des invités spéciaux: document CIDI/doc.347/22[[1]](#footnote-1)/ : [English](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=347&lang=e) | [Español](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=347&lang=s)
1. Élection du Président du Comité des politiques de partenariat pour le développement
2. Autres questions

CIDRP03512F01

1. . Règlement applicable aux réunions sectorielles et spécialisées au niveau ministériel et/ou des hauts fonctionnaires du CIDI

Article 17. Peuvent également envoyer des observateurs aux réunions :

	1. les gouvernements des États membres de l’Organisation des Nations Unies (ONU) ou de ses institutions spécialisées qui ont exprimé leur intérêt à y assister, avec l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI ;
	2. Les entités et organismes interaméricains gouvernementaux à caractère régional ou sous-régional, qui ne sont pas compris parmi les organes et organismes de l'Organisation, avec l'autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI ;
	3. les organismes spécialisés rattachés à l'ONU et d'autres organismes internationaux, lorsque le prévoient les accords en vigueur conclus avec l'Organisation ou, à défaut de ces accords, avec l'autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI.Les observateurs visés dans le présent article peuvent prendre la parole aux réunions sectorielles ou spécialisées du CIDI ou de ses commissions sur invitation du président de l’organe pertinent. Aux effets du présent article, le Secrétaire général de l’Organisation et/ou le Secrétaire exécutif au développement intégré transmet les communications pertinentes.

Article 18. Peuvent assister aux réunions sectorielles ou spécialisées du CIDI, en qualité d’invités spéciaux, moyennant l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI et avec le consentement du gouvernement du pays d’accueil, les organisations ou entités gouvernementales nationales et internationales et les personnes de compétence reconnue dans les questions devant être examinées, du moment qu’elles expriment leur intérêt à assister à ces réunions. Les invités spéciaux visés dans le présent article peuvent prendre la parole aux réunions sectorielles ou spécialisées du CIDI sur invitation du président de l'organe pertinent. Toute demande faite pour assister aux réunions en qualité d’invité spécial doit être adressée au Secrétariat général de l’Organisation au moins quinze jours avant l’ouverture de la réunion sectorielle ou spécialisée du CIDI. Aux effets du présent article, le Secrétaire général de l’Organisation et/ou le Secrétaire exécutif au développement intégré adresse les invitations pertinentes. [↑](#footnote-ref-1)